

## **CONTRIBUTION D'ÉCOLOGIE SANS FRONTIÈRE (ESF)**

ONG membre du Grenelle de l'Environnement  
Association nationale agréée  
[www.ecologiesansfrontiere.org](http://www.ecologiesansfrontiere.org)

### **PROPOSITIONS D'ÉCOLOGIE SANS FRONTIÈRE :**

#### **POUR LA GOUVERNANCE DE L'APRÈS-DEBAT POUR DE NOUVELLES RÉGULATIONS VOLONTAIRES**

#### **1/ UN DEBAT AU RESULTAT MITIGE : des éclairages importants mais des prises de positions exacerbées**

Les difficultés rencontrées par le débat public "nano" rappellent les violences physiques et verbales sur les OGM ou les ondes. Ces difficultés révèlent la peur née de l'incompréhension. Le débat devait contribuer à lever ces incompréhensions. Mais le débat, constructif par ses cahiers d'acteurs et autres prises de positions, n'a pas permis de dégager des consensus. L'équilibre ne s'est pas fait, les clivages sont trop forts, les médias ont retenus les blocages et la majorité de nos concitoyens n'y comprend plus rien... Trop complexes, les questions à traiter n'ont guère été ordonnées et hiérarchisées, ce qui a manqué de lisibilité. Nous aurions préféré qu'il soit préparé par plus de conférences de consensus et de questionnaires thématiques préalables. La vulgarisation des données et leur compréhension en aurait été facilitée. A l'inverse de ceux qui prétendent que ce débat est venu "trop tard", pour nous ce débat est donc venu trop tôt et aurait dû être précédé d'un "Grenelle des nanos".

Nous regrettons aussi que les autres ONG membres du Grenelle appelées à participer au débat (FNE, Les Amis de la Terre) appellent un moratoire total ou partiel sur les nanos alors même que le Grenelle de l'Environnement n'a pas évoqué, et encore moins retenu, l'idée de ce moratoire. Plus encore, l'idée même d'un moratoire nous paraît contraire au principe de précaution qui est un principe d'action et surtout pas d'inaction ! Enfin un moratoire comporte un risque inhérent d'instaurer encore plus de défiance au lieu de restaurer la confiance des citoyens.

En revanche, le principal mérite du débat public a été de démontrer combien les nanos nécessitent l'instauration d'une nouvelle gouvernance dans les organismes de recherche comme dans les industries utilisatrices de nanos. En plus des questions scientifiques, les questions éthiques, sanitaires et environnementales sur les nanos révèlent de forts besoins de compréhension mais aussi d'expression, de participation et même de négociation. Pour y répondre, un débat nous semble insuffisant ; il faut désormais s'atteler à l'après-débat.

#### **2/ L'APRÈS-DEBAT INDISPENSABLE : de la concertation à la médiation : pour un Grenelle des nanos et de nouvelles voies de régulations volontaires**

Le débat public montre les limites d'une gouvernance de concertation. La gouvernance actuelle par l'information et la concertation n'est plus adaptée pour garantir l'acceptabilité sociale des projets. La crédibilité des flux d'information descendants est remise en cause ; les pouvoirs publics comme les scientifiques ne sont plus considérés comme immédiatement fiables et crédibles. La société est devenue suspicieuse face au progrès. La société veut désormais choisir. Le progrès n'est plus approuvé d'emblée, il doit démontrer sa légitimité et son innocuité pour l'homme et la planète. Face à cette défiance, il faut restaurer la confiance par une nouvelle gouvernance, une gouvernance de médiation. Loin de préconiser un moratoire, nous voulons une médiation, un dialogue et le renforcement des crédits de recherche fondamentales et appliquées pour les nanos. Le dialogue social existe et entraîne médiation et négociations entre état, patronat, syndicats etc. Le dialogue environnemental et sociétal que l'Etat a mis en place avec le Grenelle de l'Environnement (dont ESF est à l'initiative de l'idée) peut servir d'exemple. Cette gouvernance par la médiation qu'ESF propose, avec des flux d'information et de négociation ascendants comme descendants, va bien au delà de la concertation-participation ; elle implique d'aboutir à des décisions partagées et non à des dissensus ou à des consensus mous fondés sur le plus petit dénominateur commun. Au delà de la concertation, la médiation entraîne négociations

et décisions (en pré-décision ou en co-décision suivant les cas). Sur cette base, nous souhaitons donc l'organisation d'un "Grenelle des nanos".

Plus encore, à l'égal de l'expérience que nous menons avec l'INERIS (Institut national de l'Environnement et des Risques) ou ECOLOGIE SANS FRONTIERE participe à leur commission de gouvernance d'orientation de la recherche et de l'expertise, nous aimerions que chaque industrie utilisatrice des nanos comme chaque établissement de recherche se crée ainsi son mini-Grenelle avec un comité de gouvernance par la médiation, adapté à ses problématiques et à ses parties prenantes. Car la gouvernance par la médiation, c'est une gouvernance adaptée et adaptable, une gouvernance collaborative et itérative. Nous ne sommes qu'au début d'un long processus, il nous apparaît donc que le sujet émergent de sa gouvernance ne saurait être figé dans un temps trop court.

De même, dans ce Grenelle, nous aimerions qu'au lieu (ou en attente ?) de réglementations drastiques de type REACH ou autres, qui sont lourdes et longues à mettre en oeuvre, d'autres voies de régulations des nanos soient envisagées, plus rapides à adopter, notamment celles reposant sur des engagements ou certifications volontaires des industriels et des chercheurs. Ce type d'outils de régulation, s'ils s'accompagnent de suffisamment de garanties de transparence, de fiabilité, et de lisibilité nous paraissent mieux à même de restaurer la confiance de nos citoyens que des réglementations reposant sur des mécanismes de défiance.

Paris, le 24/02/2010

Pour ECOLOGIE SANS FRONTIERE (ESF)

Ariane Vennin

Porte-Parole national

06 08 77 45 82

contact@arianevennin.fr

## REPONSES D'ECOLOGIE SANS FRONTIERE AU QUESTIONNAIRE "GOUVERNANCE"

### THEME 1 : Encadrement des nanotechnologies

- Certains acteurs demandent un moratoire global sur la recherche et l'utilisation des nanotechnologies, évoquant le principe de précaution inscrit dans la Constitution française.
- Des chercheurs répondent qu'un moratoire sur la recherche est totalement inenvisageable, parce que ce sont les connaissances qui permettent d'avancer et de se prémunir contre les risques que pourraient présenter ces produits dans un univers mondialisé.
- D'autres acteurs mettent en avant les bénéfices, indéniables selon eux, attendus dans le domaine de la santé, par exemple pour le traitement des cancers, ou des maladies du cerveau, dans le domaine de l'énergie et du transport, et aussi dans les technologies de la communication.
- D'autres enfin demandent la plus extrême vigilance s'agissant des produits contenant des nanomatériaux pour un usage au quotidien du grand public, produits actuels ou futurs, en contact avec le corps, c'est-à-dire habillement, produits alimentaires ou cosmétiques, etc..., et réclament l'interdiction de mise sur le marché de certains produits si l'absence de toxicité pour l'homme et pour l'environnement n'est pas démontrée.

Votre avis sur ces différentes positions :

**Pour Ecologie sans frontière, le principe de précaution est un principe d'action et n'est pas un principe d'inaction justifiant des moratoires ! Un moratoire n'est jamais une solution, il ne conduit qu'à différer le problème. Le principe de précaution enjoint au contraire de redoubler nos actions, actions de recherche et actions de pédagogie sur un développement raisonné des nanos. L'analyse bénéfique / risques doit être empreinte de vigilance mais aussi de pragmatisme.**

Selon vous, la question des nanotechnologies doit-elle être traitée de façon globale ou au cas par cas en fonction du domaine d'application (santé, énergie, électronique, alimentation, cosmétiques...)?

**Pour Ecologie sans Frontière, le pragmatisme conduit à préférer une analyse des nanos au cas par cas, selon leur domaine d'application.**

Le public a constaté qu'il y avait un déséquilibre évident entre les efforts déployés pour promouvoir des utilisations sans doute intéressantes, parfois peut-être futiles, des nanotechnologies, et les efforts de recherche que l'on consacre à l'appréciation de la toxicité et de la prévention. Doit-il y avoir une hiérarchisation des priorités de la recherche publique ? Si oui, laquelle ?

Pensez-vous comme certains acteurs, qu'il faille créer un organisme indépendant, en France ou/et en Europe destiné aux seules nanotechnologies ? Quelles seraient ses missions ?

**Pour Ecologie sans Frontière, un nouvel organisme ne s'impose pas nécessairement ; en revanche un Grenelle des nanos tendant à coordonner et pérenniser la concertation et la médiation sur les nanos nous paraît opportun.**

### THEME 2 : Droits fondamentaux et libertés individuelles

Le droit à l'information accessible pour tous est un droit fondamental. Quelles seraient selon vous les modalités d'une bonne information sur les nanotechnologies ?

**Ecologie sans Frontière rejoint les prises de position de l'INC et de la CLCV sur ce sujet.**

À quelles conditions l'étiquetage des produits peut-il apporter une garantie suffisante d'information du consommateur ?

**Ecologie sans Frontière est favorable à un étiquetage, contraint ou volontaire, dès lors qu'il respecte 3 principes traçabilité, fiabilité et lisibilité.**

Le public a aussi évoqué ce qui tourne autour de la miniaturisation de l'informatique. Ce dont il a peur ce sont les bases de données dans lesquelles les individus sont fichés. On a peur des puces de plus en plus petites, communicantes, et assurant cette fois un suivi des aller et venue des personnes.  
Qu'en pensez-vous ?

## **Ecologie sans Frontière s'en remet aux prises de position de la CNIL.**

### **THEME 3 : La participation de la société civile**

Selon les discussions au cours des réunions du débat public, les obligations de transparence, la réglementation, la mise en place s'il y a lieu de filières spécialisées pour la récupération de produits en fin de vie, l'élaboration de règles d'éthique, de codes de bonne conduite, tout ce que l'on appelle gouvernance, est un domaine très peu organisé et structuré.

Des acteurs ont souligné l'intérêt de la participation de représentants de la société civile à des instances de gouvernance et de contrôle du développement des nanotechnologies, qu'en pensez-vous ?

## **Pour Ecologie sans Frontière, la participation du public est non seulement opportune mais elle est aussi une obligation légale en application de la Convention d'Aarhus.**

Concernant plus particulièrement les régions et villes concernées par le développement des nanotechnologies, quelles actions peuvent être mises en place au plan régional et local ?

**Pour Ecologie sans Frontière, il semble prématuré d'envisager des actions de gouvernance territoriales à ce stade peu avancé de préfiguration de la gouvernance nationale. Par souci de cohérence et plutôt que de multiplier les instances et échelons de participation difficiles à coordonner, il nous paraît plus opportun d'insister sur le fait que nous sommes tous concernés par les nanos, et pas les uns plus que les autres.**

Certains acteurs suggèrent de créer des structures locales d'information et de concertation, quelle est votre position ? Selon vous, qui devrait participer à ces comités ?

**Pour Ecologie sans Frontière, cette idée de CLIC nous paraît une fausse bonne idée. Les CLIC peuvent être complémentaires à des actions nationales mais en aucun cas substitutives d'actions nationales. Elles sont en tous cas prématurées.**

Autres commentaires : vous pouvez nous faire part de toute autre suggestion ou idée dans l'espace ci-dessous